

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 4 décembre 2015

Le quatre décembre deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Andrezé se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Yves ONILLON, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Claude MORINIERE

Etaient présents : Jean-Yves ONILLON, Maire, Olivier DUPAS, Dolorès AUGER, Jean-Yves CAILLEAU, Marie-Juliette TANGUY, Serge COUSSEAU, adjoints, Brigitte POHU, Luc MARTIN, Anne BOURCHENIN, Jean-Luc BOSSOREIL, Sabrina RETHORE, Jérémy THOMAS, Philippe MENARD, Jean-Claude MORINIERE.

Absents excusés : Dominique GOURDON qui a donné pouvoir à Jean-Yves ONILLON, Magalie ANISIS qui a donné pouvoir à Sabrina RETHORE, Sandrine NDIAYE, Céline LAURENDEAU qui a donné pouvoir à Jean-Claude MORINIERE

Absent : François-Xavier LECLERC

Monsieur le Maire débute la séance en faisant remarquer qu'il s'agit de la dernière séance officielle du Conseil Municipal. Le premier conseil municipal de Beaupréau-en-Mauges est fixé le 15 décembre prochain, salle de la Prée à Beaupreau, à 19h30, pour sa mise en place.

→ Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 6 novembre

Le compte-rendu de la réunion du 6 novembre est approuvé.

→ Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Décision n°2015-10 : validation d'un devis de mobilier pour la bibliothèque de la Sté DEMCO pour un montant de 3 145.85 € HT.

Travaux peinture locaux :

Validation des devis de Raphaël Peau pour les travaux de peinture à la mairie, l'ancien local de la Poste et la bibliothèque.

- Mairie : peinture pour 8 186.23 € HT
- Ancien local de la Poste : peinture pour 2 796.73 € HT
- Bibliothèque : sol et peinture pour 11 616.61 € HT

Les travaux de la bibliothèque seront réalisés durant les vacances de février. La bibliothèque sera donc fermée au public durant les 15 jours.

→ Comptes rendus des commissions communales

Commission « Espaces publics, bâtiments communaux »

- La pose des écluses de la rue du Pont Marais est en cours. Ces travaux sont provisoires et seront revus de manière définitive lors de l'aménagement de l'accès au futur lotissement la Chaussée des Hayes avec l'installation de 3 plateaux dans cette rue.

- Les travaux d'aménagement sécuritaire de l'entrée d'agglomération par la route de St Macaire seront réalisés début 2016.

→ Personnel : modification du tableau du personnel communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel communal, intégrant l'ouverture d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe, en CDD du 7/12/15 au 26/02/16 pour accroissement temporaire d'activités et de 3 postes d'agents recenseurs auxiliaires pour la période du 1er janvier 2016 au 28 février 2016.

→ Gratification stagiaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'accueil d'un stagiaire, en formation BPJEPS. Ce stagiaire sera présent sur la commune 750 heures réparties sur l'année 2015-2016, du 19/10/2015 au 30/11/2016. La structure d'accueil a l'obligation de gratifier le stagiaire au vu de la durée du stage et du nombre d'heures de présence, sur la base horaire de rémunération de 3.60 €. La gratification qui s'élève à 2 700 € sur l'année 2015-2016 sera lissée sur 12 mois, soit un montant mensuel de 225 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **FIXE** la gratification de ce stagiaire à 225 € par mois à partir du 1^{er} décembre 2015 jusqu'au 30 novembre 2016.

→ Finances

Avance de 15 000 € sur le budget chauffage Urbain

Monsieur le Maire rappelle que le budget Chauffage Urbain dans l'organisation comptable de la commune nouvelle sera un budget autonome. Il est proposé d'effectuer une avance de trésorerie de 15 000 € du Budget Principal au budget Chauffage Urbain qui sera ensuite remboursée sur le budget principal de la commune nouvelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le versement d'une avance de trésorerie de 15 000 € du Budget Principal au budget Chauffage Urbain

Décision modificative sur le budget principal

Monsieur le Maire fait savoir qu'il manque des crédits au chapitre 12, charges de personnel. Il propose d'effectuer les virements de crédits suivants :

Dépenses de fonctionnement :

64113 - personnel non titulaire :	+ 3 000 €
6531 - indemnités élus :	- 2 300 €
65742 - subventions aux associations :	- 700 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 sur le budget principal comme présentée ci-dessus.